

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

En vue du déploiement d'un centre ressources régional :
« Vie intime, affective, sexuelle et soutien à la parentalité des
personnes en situation de handicap »

INTIMAGIR 2026

Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

1. Autorité compétente

Madame la Directrice Générale par intérim
Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rue des Archives – Bisdary
97113 Gourbeyre

2. Contacts

Contact relatif à l'appel à candidatures :

ars971-derb@ars.sante.fr
en copie : melanie.brochant@ars.sante.fr

Mettre en objet : « AAC INTIMAGIR 2026 – Nom de la structure »

Contact technique – Plateforme STARS-FIR :

Madame Sabine CIUFFINI
Référente technique STARS-FIR
sabine.ciuffini@ars.sante.fr

3. Candidatures

Date de dépôt : Mardi 3 mars 2026
Date de clôture : Lundi 20 avril 2026 à 18h (heure de Guadeloupe)

4. Objet de l'appel candidatures

Dans le cadre de l'instruction n° DGCS/SD3B/2020/178 du 15 octobre 2020 relative à la diffusion du cahier des charges des centres ressources régionaux « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap », l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy lance un appel à candidatures pour le déploiement d'un centre ressources régional INTIMAGIR.

Conformément à l'instruction ministérielle précitée : « Le dispositif est destiné à accompagner la vie intime et sexuelle ainsi que la parentalité des personnes en situation de handicap, que ce soit au domicile, ou en établissements et services médico-sociaux (ESMS), au service de leur autonomie et de leur sécurité ».

Le budget de chaque projet est plafonné à un montant maximal de 150 000 euros par an.

Un projet sera retenu au titre au l'année 2026 et devra couvrir les territoires de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il pourra être reconduit en fonction des résultats des évaluations prévues au cahier des charges et dans le cadre conventionnel.

5. Modalités d'examen des projets

Les projets seront examinés, notamment au regard des critères suivants :

- Conformité au cahier des charges ;
- Compétence et expérience démontrées du porteur ;
- Qualité du diagnostic territorial ;
- Modalités d'organisation et de gouvernance incluant la participation des personnes concernées ;
- Intégration des pairs et respect du pouvoir d'agir ;
- Faisabilité opérationnelle et soutenabilité financière ;
- Couverture territoriale et accessibilité du dispositif ;
- Qualité des indicateurs d'évaluation proposés.

6. Engagement du candidat

Le candidat retenu s'engage à :

- Mettre en œuvre le projet conformément au dossier validé ;
- Respecter le budget autorisé et le plafond de financement ;
- Garantir la qualification des intervenants ;
- Formaliser les partenaires nécessaires ;
- Transmettre les bilans annuels d'activité, financiers et les indicateurs requis ;
- Se soumettre aux évaluations prévues au cahier des charges et dans le cadre conventionnel

7. Modalités de dépôt des dossiers

Le dépôt des candidatures est exclusivement dématérialisé, sur la plateforme STAR FIR :
<https://www.stars-fir.fr>

Sera déclaré irrecevable, tout dossier :

- Incomplet,
- Transmis hors délai,
- Transmis en dehors de la plateforme STAR FIR,
- Dépasant le budget maximal autorisé
- Ne respectant pas les critères définis au cahier des charges

8. Calendrier

Date limite de dépôt : Lundi 20 avril 2026 – à 18 h (heure de Guadeloupe)

A titre indicatif :

Instruction des dossiers : avril/mai 2026

Notification des résultats : juin/juillet 2026